

Vendredi de carême, en confinement 3 avril 2020

Très chers amis,

Nous terminons une 3<sup>e</sup> semaine de **confinement**.

Pour certains d'entre nous, c'est une période très difficile à vivre, coupés des relations avec nos proches, familles amis. Pour d'autres, c'est une occasion de découvrir un nouveau mode de vie monacal et même d'ermite, parfois. C'est prendre plus de temps pour prier, pour penser aux autres et prendre de leurs nouvelles, de se soucier de ceux qui souffrent de cette situation. C'est aussi une occasion particulière de se rendre compte de l'importance, dans nos vies, des soignants, des pompiers, des gendarmes et policiers, des caissières, des paysans, des éboueurs, des pompes funèbres, des élus et des services de la ville ou de l'état, (peut-être des prêtres et des ministres du culte) etc.etc.

Et cette quarantaine, coïncidence particulière, nous la vivons pendant ces quarante jours de **carême**, puis en partie, dans les cinquante jours du temps pascal.

Nous allons enfin entrer dans la grande et sublime **Semaine Sainte**, summum de la vie liturgique.

La fête des **Rameaux** nous fait entrer dans la Semaine Sainte où nous vivrons jour après jour, pas à pas, avec Jésus, le Mystère de notre Foi.

Malheureusement, cette année nous serons privés de la marche des Rameaux, mais c'est la marche des Rameaux qui viendra à nous :

<https://www.youtube.com/watch?v=N8h3z7X6Fkk>

Je rappelle également que notre évêque nous a laissé des consignes :

- **La bénédiction des rameaux**, ne pouvant avoir lieu dimanche prochain, 5 avril, elle sera reportée dans les paroisses le dimanche après le confinement ou le dimanche suivant (je vous repreciserai la date exacte).
- **La messe chrismale**, réunissant tout le diocèse à la cathédrale autour des prêtres et des diacres est reportée au **jeudi 28 mai à 19h**.
- **Les sacrements de l'initiation chrétienne** pour les catéchumènes et les bénis non initiés se fera dans chaque paroisse à la Vigile de la Pentecôte ou le jour de la Pentecôte ;
- **Pour le Triduum et la solennité de Pâques**,
  - « En considération du fait que la date de Pâques ne peut pas être transférée, dans les pays touchés par la maladie, où des restrictions sur les rassemblements et les mouvements de personnes sont prévues, les Évêques et les Prêtres célébreront les rites de la Semaine Sainte sans la présence du peuple et dans un endroit approprié, en évitant la concélébration et en omettant l'échange de paix. (Pour rester en communion avec vous, et grandir la faim Eucharistique, je célébrerai cette messe à 10h30 - Philippe)
- **Jeudi Saint**. *Le lavement des pieds, déjà facultatif, est omis. À la fin de la Messe en Mémoire de la Cène du Seigneur, on omet aussi la procession, et le Saint-Sacrement sera conservé dans le tabernacle. En ce jour, on concède exceptionnellement à tous les prêtres la faculté de célébrer la Messe dans un endroit approprié, sans la présence du peuple.*

- **Vendredi Saint.** Dans la prière universelle, les Évêques veilleront à préparer une intention spéciale pour ceux qui se trouvent dans une situation de désarroi, pour les malades, les défunts (cf. Missale Romanum). L'adoration de la Croix par le baiser sera limitée au célébrant seulement.
- **Vigile Pascale.** Elle n'est célébrée que dans les églises Cathédrales et Paroissiales. Pour la liturgie baptismale, seul le renouvellement des promesses baptismales sera maintenu (cf. Missale Romanum). »
- Suivre ces consignes est une nécessité. Il y va de notre santé et de celle de notre entourage. De ce fait, les célébrations de la Semaine Sainte et de Pâques se vivront dans un climat particulier d'isolement. Que cela soit l'occasion d'une plus grande attention aux autres !

Pour nous préparer à célébrer le **dimanche des Rameaux et de la Passion du Seigneur**, un document vous est proposé par un membre de l'équipe diocésaine du catéchuménat.

La Semaine Sainte s'achèvera, le 8ème jour, par la Résurrection du Christ et la Première de nos fêtes : **Pâques**. Pour cela : le message de Pâques de notre évêque.

À partir de dimanche et jusqu'au lundi de Pâques, pour ceux qui le souhaitent, vous pourrez prier, à l'aide d'une fiche, en résonance avec ce qui se vit au calendrier, **à la lumière d'un grand témoin de la foi**, et traversé par cette crise du Coronavirus. Je vous la transmettrai la veille du jour.

Parce que la fête de Pâques est la plus importante, le calendrier de l'Église est marqué par une **octave** (8 jours). On y célèbre Pâques tous les jours. Notre calendrier en a gardé un souvenir avec le lundi de Pâques qui est férié. Cette octave s'achève le 2ème dimanche de Pâques (cette année le 19 avril). Le Saint Pape Jean-Paul II (dont c'était hier l'anniversaire de la mort) a consacré ce **dimanche à la Miséricorde Divine**. Ainsi, pour ceux qui le désirent, du vendredi Saint au Dimanche de la Miséricorde, vous trouverez une fiche qui retranscrit la **neuvaine** (prière de 9 jours) **à la Miséricorde Divine**.

La patience de nos appelés est mise à l'épreuve. Ils ne recevront pas les **sacrements de l'Initiation chrétienne** dans la Veillée Pascale (Il en va de même pour les adultes qui, baptisés enfants cheminent vers la confirmation et l'Eucharistie.)

Je les bénis : **Dieu, créateur et sauveur de toute chair, tu as façonné avec amour ces enfants bien-aimés, tu les as accueillis avec miséricorde et, dans ta bienveillance tu les appelles à toi. Aujourd'hui tu sondes leur cœur : vois comme ils sont tournés vers ton Fils. Garde-les par ta providence et achève le dessin de ton amour : en adhérant fermement au Christ, qu'ils soient inscrits dès cette terre au nombre de ses disciples et se réjouissent dans le ciel d'être reconnus par lui, qui règne pour les siècles des siècles. Amen** Nous aurons à cœur de rendre grâce à Dieu de les avoir choisis et de prier pour eux. Je vous redis ma communion. Amitiés

Votre berger, Abbé Philippe

P.S. Relisez dans les messages précédents comment suivre la messe et les offices à la télé (KTO, Jour du Seigneur, Bayard) et pour les retrouver sur <https://www.aelf.org/> ainsi que tous les documents envoyés par le service diocésain de la catéchèse. Vous pouvez retrouver tout cela sur le blog de la paroisse : [www.paroissesaintemarieenagenais47.com](http://www.paroissesaintemarieenagenais47.com)